RÈGLEMENT D'EMPRUNT E-2211-1-26
MODIFIANT LE RÈGLEMENT E-2211-24 D'UN MONTANT DE 13 750 000 $
VISANT LA CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE DE DÉRIVATION DU COLLECTEUR SANITAIRE ST-EUGÈNE ET MISE EN PLACE DE RÉTENTION SANITAIRE, SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE, À LA VALEUR, SUR 20 ANS
VISANT L'AUGMENTATION DU MONTANT À 21 230 000$

ATTENU QUE la modification du règlement d'emprunt E-2211-24 est nécessaire afin d'en augmenter le montant à 21 230 000$ notamment pour permettre la réalisation des travaux liés à la deuxième phase du projet visant à compléter le bassin de rétention, incluant l'exécution de travaux sur les rues Benny et Leduc;

ATTENDU QU'un avis de motion 2026-10-636 du présent règlement a été dûment donné par madame la conseillère Marie-Louise Kerneis lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 octobre 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

OBJET

Article 2

L'article 2 du règlement d'emprunt E-2211-24 est remplacé par le suivant :

« Le conseil est autorisé à procéder à la construction d'une conduite de dérivation du collecteur sanitaire et mise en place de rétention sanitaire St-Eugène selon le devis préparé par monsieur Guillaume Thibeault, ingénieur et directeur du génie et bureau de projets, en date du 8 octobre 2026, incluant les contingences pour travaux et frais incidents honoraires professionnels et les intérêts sur emprunt temporaire, lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A » et remplace le devis à l'annexe « A » du règlement d'emprunt E-2211-24.

Article 3

Le montant de « 13 750 000 $ » inscrit à l'article 3 du règlement d'emprunt E-2211-24 est remplacé par « 21 230 000$ ».

Article 4

Le montant de « 13 750 000 $ » inscrit à l'article 4 du règlement d'emprunt E-2211-24 est remplacé par « 21 230 000$ ».

ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 5

Le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence le greffier adjoint, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Châteauguay, tous les documents nécessaires aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

Article 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Signé à Châteauguay, ce date.

Le maire,	**Le greffier adjoint,**
Éric Allard	**Alexis Desgagné Hébert, avocat**

Avis de motion :	19 octobre 2026
Dépôt du projet de règlement :	19 octobre 2026
Adoption du règlement :	16 novembre 2026
Tenue du registre (si applicable) :	30 novembre au 4 décembre 2026
Approbation par le MAMH :	
Entrée en vigueur du règlement :	

Châteauguay

DEVIS ESTIMATIF
PROJET D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATION

N° DE PROJET PTI : GEN24-011

TITRE DU PROJET : Construction conduite dérivation du collecteur sanitaire et mise en place de rét. sani St-Eugène

	Coûts directs des travaux, acquisitions, dépenses et autres éléments connexes					
	Nature de coût	*Coûts directs - description*	*Proportion %*	*Montant avant taxes*	*Total taxes nettes, arrondi*	*Nature*
Travaux	1	*Conditions existante, démolition, protection de l'environnement, signalisation et gestion de la circulation*		2 120 881	**2 226 700**	
	2	*Travaux d'aqueduc*		880 515	**924 400**	*1 - INFRASTRUCTURES\1.1 - Eau potable \1.1.3 - Conduites eau potable*
	3	**Travaux d'égout sanitaire**		10 684 373	**11 217 300**	*1 - INFRASTRUCTURES\1.2 - Eaux usées\1.2.4 - Conduites égoût sanitaire*
	4	**Travaux d'égout pluvial**		527 915	**554 200**	*1 - INFRASTRUCTURES\1.2 - Eaux usées\1.2.3 - Conduites égoût pluvial*
	5	**Travaux de chaussée**		1 885 192	**1 979 200**	*1 - INFRASTRUCTURES\1.3 - Réseau routier\1.3.1 - Chemins, rues, routes ,trottoirs*
	6	**Électrivité et éclairage de rue**		658 962	**691 800**	*1 - INFRASTRUCTURES\1.3 - Réseau routier\1.3.7 - Système éclairage rues*
	7				-	
	8				-	
	9				-	
	10				-	
		Total des frais principaux	**0.0%**	**16 757 838**	**17 593 600**	

	Frais incidents calculés sur les coûts directs selon le partage suivant (maximum 30% incluant les taxes nettes) :		*Taux*	*Montant avant taxes*	*Total taxes nettes, arrondi*
Frais incidents	CON	**Contingences pour travaux et frais incidents honoraires professionnels (maximum 20 %)**	**13.8115%**	2 665 550	**2 798 500**
	INT	**Intérêts sur emprunt temporaires (sans taxes) (maximum 10 %)**	**5.0%**	837 900	**837 900**
		Total des frais incidents	**18.8%**	**3 503 450**	**3 636 400**
					21 230 000

TOTAL ARRONDI AU MILLIER $

Signature du gestionnaire responsable

2026-10-08
Date

Guillaume Thibeault, ing. - Directeur
Nom et titre du gestionnaire en caractères d'imprimerie